

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017\_004 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

#### L'an deux mille dix sept, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 février 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

#### Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

#### Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU

#### Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUFOUR), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS)

**Votants : 44**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017**

**N° DEL2017\_004 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Parc auto

**Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,**

Par délibération en date du 28 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence propreté urbaine.

A ce jour, deux véhicules n'ont plus vocation à être utilisés dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Il s'agit des matériels suivants :

- Balayeuse de marque Tennant A80 identifiée sous le numéro NI101,
- Véhicule utilitaire de marque Citroën Berlingo immatriculé 9861 SB 81.

Ces matériels correspondent aux éléments d'inventaires suivants :

<b>N° d'inventaire</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date d'entrée actif ville d'Albi</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>V.N.C au 31/12/2016</b>
VU-8015 2001	9861 SB 81	08/01/2001	10 613,31 €	0 €
13864-2006	9861 SB 81 Protection étanchéité	03/01/2006	582,48 €	0,00 €
13860-2006	9861 SB 81 – Poste autoradio	03/01/2006	149,12 €	0,00 €
VE-16344-2008	Balayeuse Tennant NI101	30/05/2008	109 434 €	36 481,50 €
2015-0117	Réparation - NI101		19 893,95 €	17 904,95 €

Il s'agit de véhicules mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lesquels aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ces véhicules et de les restituer à la ville d'Albi au 09 février 2017.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ces véhicules, il convient d'accepter que l'agglomération diligentera la procédure de réforme ou de cession de ces véhicules, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la restitution des véhicules suivants à la ville d'Albi au 09 février 2017 :

- Balayeuse de marque TENNANT identifiée NI101,
- Véhicule utilitaire immatriculé 9861 SB 81 de marque Citroën Berlingo.

**DECIDE** dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ces véhicules; de diligenter la procédure de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

**AUTORISE** le président à signer tous les actes afférents à ces opérations

**DEMANDE** au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondant.

Pour extrait conforme,  
Fait le 9 février 2017,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE